Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20240701-D20240701-127-DE Date de télétransmission : 04/07/2024 Date de réception préfecture : 04/07/2024

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2024-127 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2024, le lundi 1^{er} juillet, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Villebois, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : lundi 24 juin 2024 - Secrétaire de séance : Joël BRUNET

Nombre de membres en exercice: 84 - Nombre de présents: 59 - Nombre de pouvoirs: 13 - Nombre de votants: 72

Etaient présents et ont pris part au vote: Max ORSET, Daniel FABRE, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Elisabeth LAROCHE, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Jean ROSET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Béatrice DALMAZ, Alexandra COCHET (née PLATTET), Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Murielle KIRCHHOFF, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir: Sylvie SONNERY (à Jean-Pierre BLANC), Christian de BOISSIEU (à Aurélie PETIT), Daniel GUEUR (à Daniel FABRE), Stéphanie PARIS (à Thierry DEROUBAIX), Gérard BROCHIER (à Patrice MARTIN), Stéphanie JULLIEN (à Dominique DALLOZ), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Jean-Luc RAMEL (à Elisabeth LAROCHE), Jean-Alex PELLETIER (à Régine GIROUD), Frédéric TOSEL (à Marie-José SEMET), Jehan-Benoît CHAMPAULT (à Pascal PAIN), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE), Roselyne BURON (par Bernard GUERS).

Etaient excusés et suppléés : Lionel CHAPPELLAZ (par Alexandra COCHET), Patrick MILLET (par Murielle KIRCHHOFF). Etaient excusés : Liliane FALCON, Jean PEYSSON, Joël MATHY, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT.

Etaient absents: Patricia GRIMAL, Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Ludovic PUIGMAL, Maël DURAND, Mohammed EL MAROUDI, Gaël ALLAIN.

Objet: Projet culturel CTEAC - Programme et budget prévisionnel de l'année 2024-2025

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 17 juin 2024 ;

Madame Aurélie PETIT, vice-présidente, rappelle que, dans le cadre d'Ar(t)osons la Plaine – Convention territoriale d'éducation artistique et culturelle, plusieurs actions ont été menées en 2023-2024 (Année 1), avec cinq équipes d'artistes en itinérance sur le territoire de la CCPA. Ces actions ont permis à plus de 1 200 personnes de rencontrer des artistes et de participer à de temps de pratique artistique.

L'année 2 se déroulera en 2024-2025, de septembre à juin. Cinq nouveaux projets sont développés avec des équipes artistiques et culturelles et des partenaires du territoire. Le programme annuel ainsi que le budget prévisionnel ont été présentés et validés lors d'un comité de pilotage qui s'est tenu le 3 mai 2024 au siège de la CCPA.

Lors de cette deuxième année, les différents projets visent à permettre aux publics ciblés de rencontrer les artistes et leurs œuvres, de découvrir la pratique artistique avec l'accompagnement des spécialistes et de développer leurs connaissances.

Le budget prévisionnel s'élève à 110 746 euros, dont 35 497 euros investis par la CCPA.

Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20240701-D20240701-127-DE Date de télétransmission : 04/07/2024 Date de réception préfecture : 04/07/2024

Budget prévisionnel et plan de financement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant demandé
Prestations artistiques	102 206 €	Etat (DRAC Auvergne- Rhône-Alpes)	30 000 €
Actions supplémentaires (communication, mobilité, actions annexes)	8 540 €	Région Auvergne-Rhône- Alpes	8 000 €
		Département de l'Ain	10 000 €
		Dispositif Culture & Santé (DRAC et Région Auvergne Rhône-Alpes)	8 600 €
		Dispositif Scène en territoire (Région Auvergne Rhône-Alpes)	8 799 €
		Dispositif ADAGE (Education Nationale)	2 100 €
		Pass Culture (DRAC Auvergne Rhône-Alpes)	1 750 €
		Mécénat (projet de la Compagnie Testudines)	5 000 €
		Autres financements (participation financière des EHPAD)	1 000 €
		Autofinancement CCPA	35 497 €
TOTAL	110 746 €	TOTAL	110 746 €

Le programme complet est joint à la présente délibération.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le programme et le budget prévisionnel.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous les documents se rapportant au programme annuel.
- AUTORISE le président à demander les subventions correspondantes auprès des partenaires (État, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département de l'Ain) et de répondre aux appels à projets auxquels la collectivité est éligible.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme, Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération, Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 4 juillet 2024

Publiée le

05 JUIL, 2024

Le Président, Jean-Louis GUYADER

